

Examen en temps réel

26 novembre 2024

Points clés

- L'examen en temps réel est obligatoire pour les urgences de niveau 3.
- L'examen en temps réel est mené trois mois après la déclaration d'une urgence de niveau 3.
- Permet de faire le bilan de la rapidité, de la pertinence et de l'efficacité de la réponse d'urgence à ce jour.
- Identifie les domaines de la réponse qui nécessitent davantage de soutien, et propose des corrections du cap quand cela s'impose.
- Évalue la mesure dans laquelle les recommandations (c'est-à-dire de la mission conjointe de haut niveau) ont été mises en œuvre.

1. Aperçu

L'examen en temps réel est un instrument d'appui supplémentaire pour les urgences de niveau 3. Il s'agit d'un examen fondé sur des données probantes de la réponse opérationnelle du HCR à ce jour, dans le cadre duquel sont formulées des corrections du cap et des ajustements lorsque cela s'impose.

2. Conseils principaux

Trois mois après la déclaration d'une urgence de niveau 3, le bureau régional, la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) et les autres divisions du siège concernées procèdent à un examen en temps réel, conformément à la [politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence](#). Les principaux buts de l'examen en temps réel sont les suivants :

1. Faire le bilan de la rapidité, de la pertinence et de l'efficacité de la réponse et de l'engagement du HCR, et ce aux niveaux du pays, de la région et du siège ;
2. Contrôler l'application de la [politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence](#) ;
3. Recommander des ajustements et des corrections du cap, lorsque cela s'impose.

L'examen en temps réel prend la forme d'une étude documentaire, en particulier des rapports de mission et de situation, des appels à financement, des documents de stratégie, de la structure du personnel ou de tout autre document pertinent, qui est suivie d'une mission et/ou d'un atelier conjoint. Lorsque plusieurs urgences de niveau 3 ont été déclarées dans le cadre d'une seule et même situation, l'examen en temps réel peut évaluer la réponse d'urgence dans tous les pays concernés.

L'examen en temps réel est un exercice participatif qui implique un large échantillon de parties prenantes ; outre les membres du personnel international et national de terrain impliqué dans la réponse d'urgence au niveau du pays, le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire, une sélection de membres de l'équipe de pays des Nations Unies/de l'équipe-pays pour l'action humanitaire, des partenaires opérationnels et de mise en œuvre, des donateurs et des personnes déplacées de force ou apatrides peuvent également être consultés.

L'examen en temps réel est centré sur l'échelon du pays. Plus précisément, il se penche sur les aspects suivants :

- Les besoins urgents en matière de protection et d'assistance des populations affectées ;
- la capacité de la réponse à répondre à ce jour à ces besoins ;
- Les lacunes immédiates en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence ;
- L'analyse du risque et les efforts de préparation réalisés avant la déclaration d'urgence ;
- Les forces et faiblesses de l'équipe opérationnelle ;
- Les mesures visant à assurer et à améliorer le bien-être du personnel ;
- La mesure dans laquelle les recommandations découlant de la mission conjointe de haut niveau et de tout autre processus pertinent ont été mises en œuvre.

À la suite de l'étude documentaire, de la mission et/ou des ateliers, les participants à l'examen en temps réel rédigent un rapport provisoire dans lequel figurent les conclusions, résultats et recommandations qui peuvent avoir émergé. Le rapport provisoire met en avant les réussites, reconnaît les contraintes et identifie les axes d'amélioration, à la fois en ce qui concerne la réponse à l'urgence de l'opération-pays et, de manière plus générale, les procédures, systèmes et politiques de l'organisation. Il propose également des recommandations pour la transition de la situation d'urgence à une réponse opérationnelle plus stable.

Après leur approbation, les conclusions et recommandations sont présentées au Haut-Commissaire assistant chargé des opérations et le rapport est diffusé auprès des parties concernées. Le ou les représentants de pays doivent s'assurer que le personnel de l'équipe opérationnelle a connaissance des recommandations et s'implique dans le processus de mise en place des changements faisant suite à l'examen en temps réel. Le bureau régional est chargé de faire en sorte que les recommandations fassent l'objet d'un suivi et soient mises en œuvre par la

ou les opérations-pays.

Remarque : pour les situations d'urgence de niveau 2, un exercice similaire peut être lancé en consultation avec le bureau régional ou à la demande du Haut-Commissaire assistant chargé des opérations, mais ce n'est pas obligatoire.

Les examens en temps réel se distinguent des évaluations. Les évaluations sont obligatoires pour les urgences de niveau 3 dans un délai de 15 mois à compter de la déclaration, et sont menées par le Bureau de l'évaluation conformément à la [politique d'évaluation du HCR](#).

Annexes

[\(French\) UNHCR/HCP/2023/01 Policy on Emergency Preparedness and Response](#)

3. Apprentissage et pratiques de terrain

Accessible uniquement au personnel du HCR

[Cours sur la gestion des situations d'urgence par le HCR](#)